

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3241

RÉFÉRENCE N° 11682-3241



IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	
Numéro de la demande de soumission	3241
Numéro du dossier de prise en charge	2599
Numéro de la réclamation	11682
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegr.com 514 657-2333 , 118

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	2
Exigences générales	3
Instructions	4
Devis technique	6
1. Infiltration d'eau au niveau du balcon de béton arrière	6

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 SOMMAIRE DES TRAVAUX

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Référence au point 1 de la décision de l'administrateur du 29 mai 2024.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 CALENDRIER DES TRAVAUX

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- **Jalon 1 : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24-48 heures à l'avance pour le test d'eau.**
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

1.3 AMÉNAGEMENT DU CHANTIER

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

L'entrepreneur fournira et assumera les frais associés à l'alimentation temporaire en courant électrique nécessaire à l'éclairage et au fonctionnement des outils en cours de travaux.

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

1.5 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.6 NETTOYAGE

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

Effectuer un nettoyage final comprenant entre autres le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces de béton, rampe, vitrage.

1.7 RÉUNIONS DE CHANTIER

Sans objet

1.8 CODES ET RÈGLEMENTS

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec [2015], aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de St Anicet, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

1.9 PROTECTION TEMPORAIRE

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.10 INSTALLATIONS SANITAIRES

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

DEVIS TECHNIQUE

1. INFILTRATION D'EAU AU NIVEAU DU BALCON DE BÉTON ARRIÈRE

Point de réclamation n° 1

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Colmatage des fissures de la dalle de béton extérieur et corriger le 2e plan de protection du revêtement extérieur situé à l'arrière.

1.2 CONDITIONS EXISTANTES

1.2.1 DALLE DE BÉTON

travaux intérieurs

- Dégarnir l'isolant sous la dalle vis-à-vis les fissures identifiées afin d'accomplir la réparation des fissures. Inclure des trous exploratoires vis-à-vis les joints de contrôle afin de vérifier s'il y a de la fissuration. Environ 70 pi ca.
- Enlever temporairement les installations électriques situées au plafond (éclairage et chauffage).

Travaux extérieurs

- Meuler et préparer l'ensemble des fissures identifiées (se référer au croquis) de sorte à pouvoir procéder à l'injection de produit spécialisé. Au besoin enlever la section de garde-corps pour faciliter les travaux correctifs (voir emplacement des fissures).

1.2.2 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

- Enlever et conserver les cadrages des portes et fenêtres, les moulures de coin du revêtement extérieur.
- Enlever les solins métalliques au bas des murs extérieurs.
- Enlever et conserver le revêtement extérieur de type fibrociment James Hardie sur une hauteur de 2 pi. (Environ la hauteur des prises électriques).
- Enlever les solins métalliques (voir détail).
- Enlever les fourrures de bois horizontal situées dans le bas des murs en incluant les sections sous les fenêtres et porte patio. (Voir croquis)
- Déclouer les fourrures de bois vertical de sorte à dégager et soulever le pare-intempérie sur une hauteur plus 12 po. Les sections sous les fenêtres et porte patio doivent être dégarnies.

1.3 CORRECTIFS

1.3.1 DALLE DE BÉTON

- Ouvrir en V sur au moins 6mm de large et 13 mm de profondeur les fissures identifiées. Appliquer un produit d'injection spécialisé pour les fissures. Suivre les instructions et recommandations du fabricant. Appliquer les directives minimales de la température du substrat.

Pied linéaire total à réparer: 40 pi.

- Nettoyer les surfaces et assurer que les réparations soient planées au niveau de la dalle de béton.
- Effectuer un test d'eau lorsque tous les produits en place atteindront leur maturité. Un représentant de la GCR doit être présent lors du test d'eau. Aviser 24-48 heures à l'avance.
- Fournir et appliquer un enduit d'imperméabilisation en polymère de silicone sur l'ensemble de la superficie de la dalle de patio. Préparer la superficie selon les directives d'application du fabricant. Appliquer les directives minimales de la température du substrat. Fournir la fiche technique du produit pour approbation.

Liste des produits acceptable :

MasterProtect H400 - *BASF*
Baracade WB 244 – *EUCLID CHEMICAL*
Gem-Gard SL ST/plus - *GEMITE*
Planiseal WR 40 - *MAPEI*
Planiseal WR 100 - *MAPEI*
Sikaguard SN-40 Lo-VOC - *SIKA*
SikaGuard SN-100 - *SIKA*
Hydrostop Sealer - *KRYTON*

****Aucun autre produit sera accepté.***

1.3.2 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

- Mettre en place une entaille min. 3/8 po. de profondeur dans la dalle de béton de sorte à noyer un solin métallique dans la dalle de béton. (voir croquis).
- Fournir et installer une membrane autocollante remontant de 12 po. sur le substrat du mur extérieur et la surface de la dalle de béton (voir croquis).
- Assurer le chevauchement adéquat du pare-intempérie.
- Fournir et installer un solin métallique. (Voir croquis). Assurer qu'il est bien en place dans l'entaille. Sceller le haut du solin sous le pare-intempérie.
- Remettre en place les fourrures de bois vertical et réinstaller les fourrures de bois horizontales uniquement sous le seuil des portes et fenêtres.
- Fournir et mettre en place un grillage anti rongeur à la base de la lame d'air.
- Réinstaller le revêtement extérieur. Assurer un dégagement minimal de 2po. entre la dalle et le revêtement (instruction d'installation du fabricant).
- Réinstaller les moulures et cadrages de finition.

référence du fabriquant de revêtement extérieur:

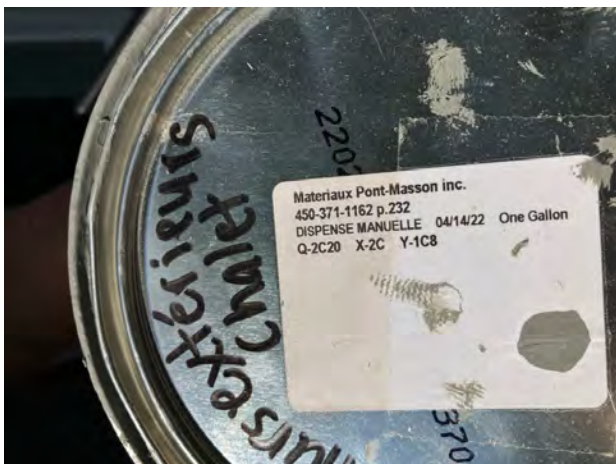
James Hardie - Étain vieilli



1.4 FINITION

- Fournir et installer une isolation d'uréthane de la même épaisseur que l'existant dans la zone des travaux intérieurs.
- Remettre en place les composantes électriques au plafond, assurer son fonctionnement.
- Appliquer un scellant de finition aux endroits requis et peindre au besoin les coins de finition du revêtement extérieur.

Code couleur du revêtement extérieur et coins de finition;

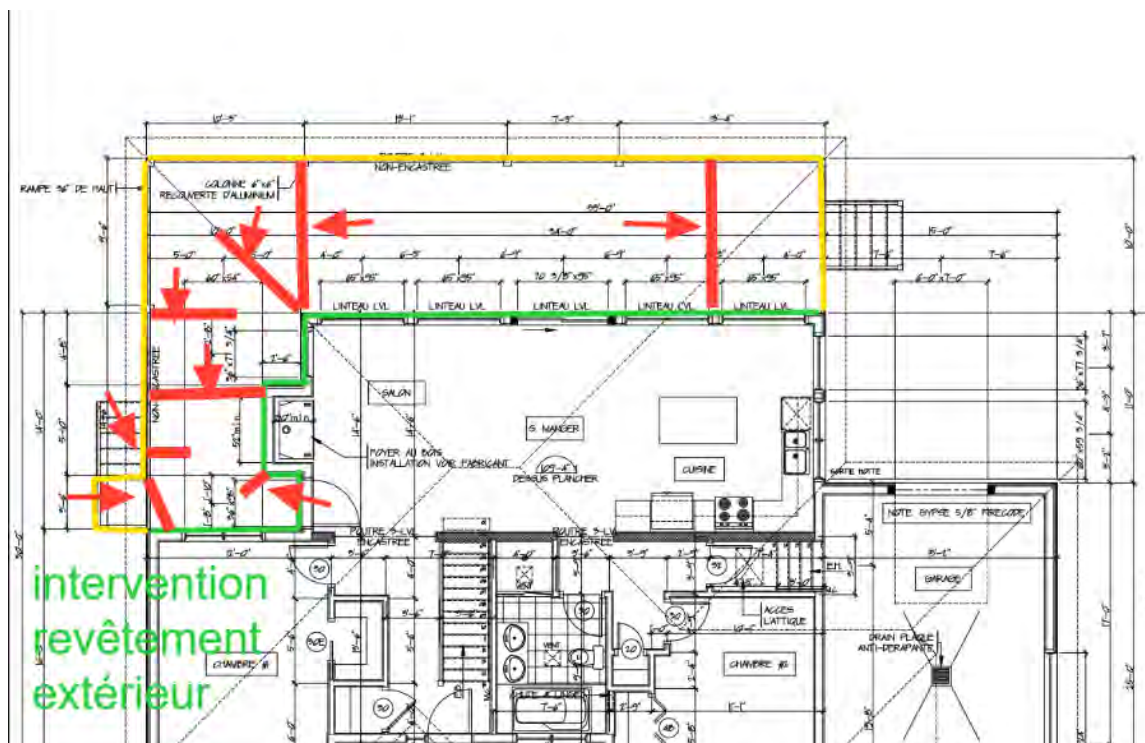


1.5 SERVICES

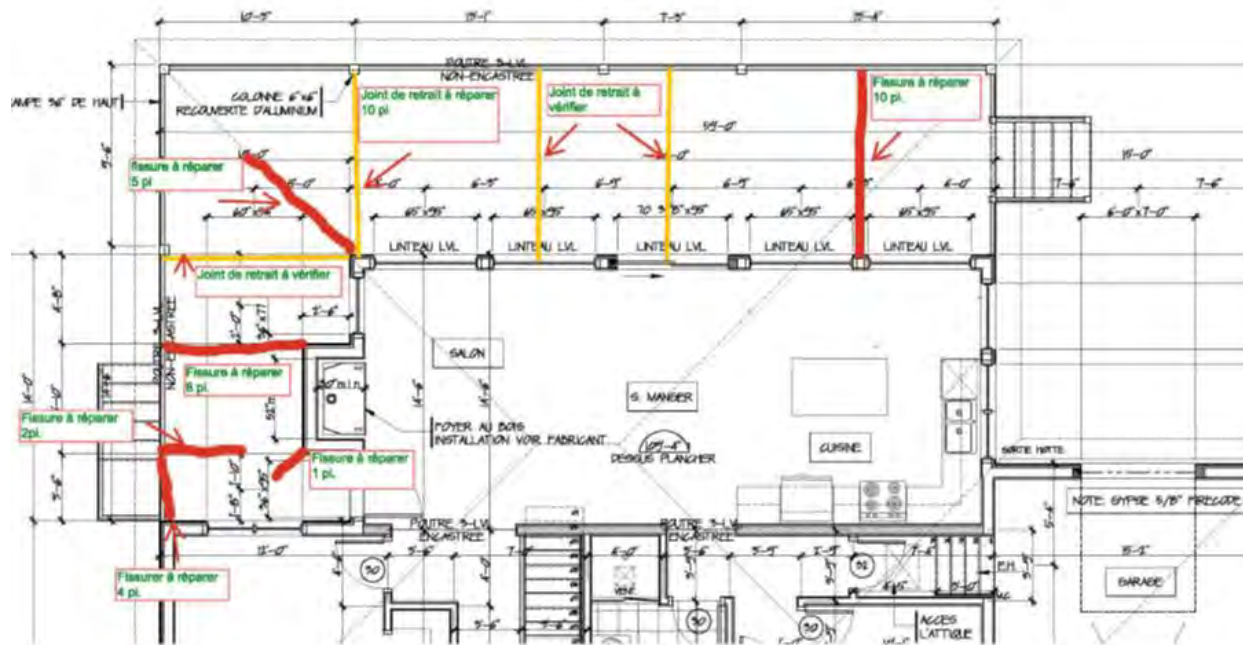
- Service d'un professionnel en réparation de fissure (catégorie de licence RBQ appropriée).

1.6 PLAN, CROQUIS ET PHOTOS

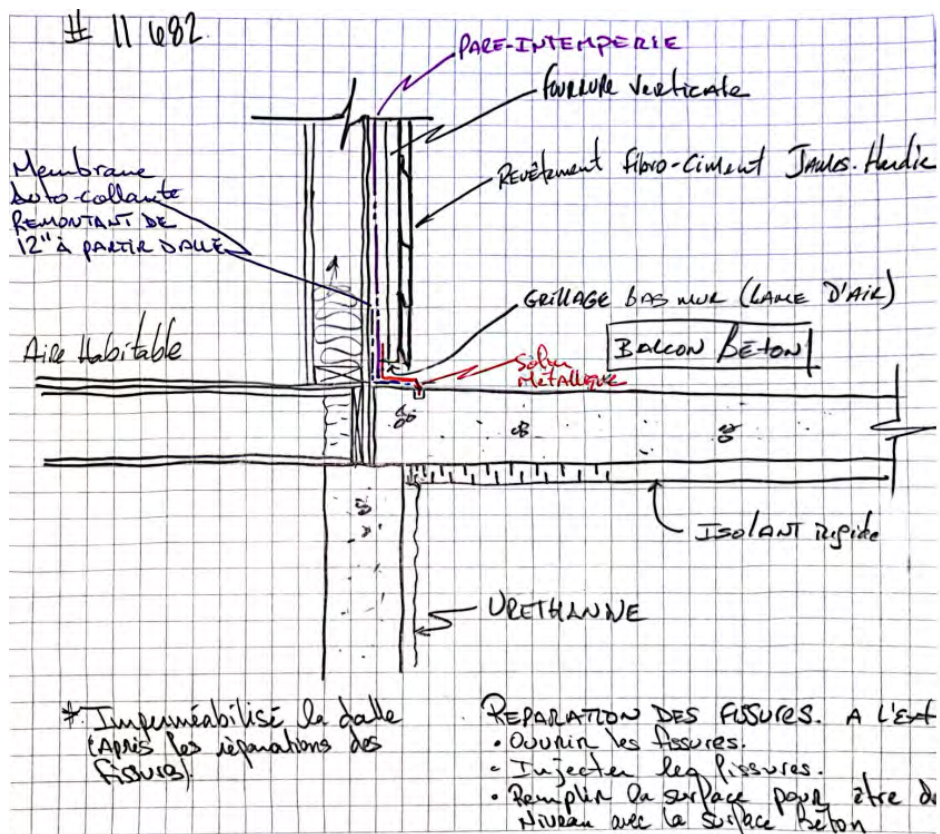
Plan dalle de béton extérieur - Fissures à réparer



Plan des fissures et joints de contrôle



Croquis travaux correctif:



Vue arrière:



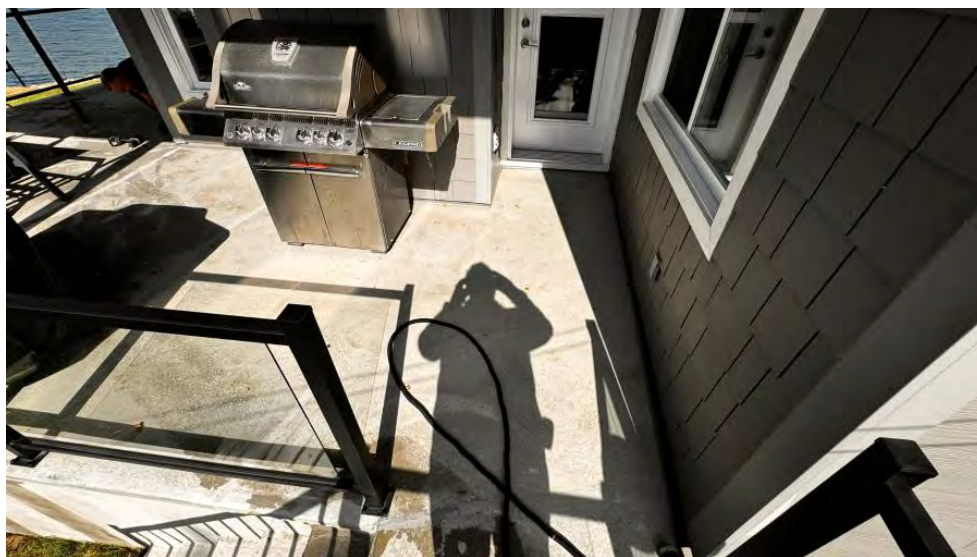
Vue latéral droite



Vue côté gauche- droite



Vu latéral droite

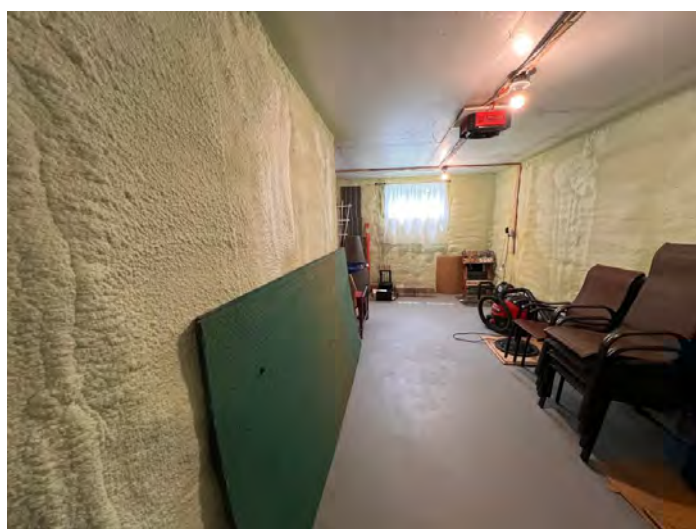


Exploration revêtement extérieur:





Intérieur:



Infiltration d'eau;



FIN DE DOCUMENT